



PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS A L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (PRAP)

Ergonomie



DURÉE

14 heures / 2
jours



INTERVENANT

Formateur PRAP certifié et à jour
de son MAC



NOMBRE DE STAGIAIRES

Minimum 4 –
Maximum 10

PRÉ-REQUIS

- Aucun pré-requis nécessaire

PUBLIC CONCERNÉ

Tous les salariés

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître les risques de son métier afin de repérer les situations susceptibles de nuire à sa santé ou d'entraîner des efforts excessifs ou inutiles
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du corps humain
- Maîtriser le risque en proposant à son encadrement de proximité toute idée d'améliorations techniques ou organisationnelles, et en économisant les efforts par l'organisation et la simplification des manutentions manuelles et par l'utilisation de techniques gestuelles

SARL H2 Formation
105 RUE DES MOURETTES, 26000 VALENCE
www.h2formation.fr

contact@h2formation.fr
Tel : 04 86 84 21 13



Enregistrée sous le numéro **84260374026**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active, échanges interactifs, mises en situations pédagogiques, apports de connaissances théoriques, études de cas pratiques, utilisation de supports multimédias

Port d'un gilet pédagogique indiquant les postures inadaptées

ÉVALUATION & VALIDATION

Selon le référentiel de l'INRS

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait à l'épreuve certificative peuvent prétendre à l'obtention du certificat d'acteur PRAP

En vue de l'obtention du certificat d'acteur PRAP une épreuve certificative est proposée de façon à permettre :

- Une évaluation de chaque compétence
- Les regroupements en situations d'évaluation qui correspondent au plus proche à des situations réelles de travail

Les compétences seront évaluées par le formateur PRAP en respectant les modalités définies, en s'appuyant sur la grille d'évaluation certificative de l'acteur PRAP (IBC ou 2S) et en s'aidant du guide de l'épreuve certificative de la formation de l'acteur

Attestation des acquis de la formation

Maintien et actualisation des compétences : tous les 2 ans

CONTENU DE LA FORMATION

DOMAINE DE COMPÉTENCES 1

SE SITUER EN TANT QU'ACTEUR DE PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE DANS SON ENTREPRISE OU SON ÉTABLISSEMENT

1.1 COMPRENDRE L'INTÉRÊT DE LA PRÉVENTION

- Repérer les différents enjeux pour l'entreprise ou l'établissement
- Comprendre l'intérêt de la démarche de prévention
- Situer les différents acteurs de la prévention et leurs rôles

1.2 CONNAITRE LES RISQUES DE SON MÉTIER

- Comprendre le mécanisme d'apparition du dommage
- Reconnaître les principaux risques de son métier et les effets induits
- Repérer, dans son métier, les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé

DOMAINE DE COMPÉTENCE 2

OBSERVER ET ANALYSER SA SITUATION DE TRAVAIL EN S'APPUYANT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CORPS HUMAIN, AFIN D'IDENTIFIER LES DIFFÉRENTES ATTEINTES À LA SANTÉ SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ENCOURUES

2.1 CARACTÉRISER LES DOMMAGES POTENTIELS LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE EN UTILISANT LES CONNAISSANCES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DU CORPS HUMAIN

- Connaître le fonctionnement du corps humain
- Repérer les limites du fonctionnement du corps humain
- Identifier et caractériser les différentes atteintes à la santé

2.2 OBSERVER SON TRAVAIL POUR IDENTIFIER CE QUI PEUT NUIRE À SA SANTÉ

- Observer et décrire son activité de travail en prenant en compte sa complexité
- Identifier et caractériser les risques liés à l'activité physique
- Analyser les différentes causes d'exposition à ces risques

DOMAINE DE COMPÉTENCES 3

PARTICIPER À LA MAÎTRISE DU RISQUE DANS SON ENTREPRISE OU SON ÉTABLISSEMENT ET À SA PRÉVENTION

3.1 PROPOSER DES AMÉLIORATIONS DE SA SITUATION DE TRAVAIL

- A partir des causes identifiées au cours de son analyse
- En agissant sur l'ensemble des déterminants de sa situation de travail
- En prenant en compte les principes généraux de prévention

3.2 FAIRE REMONTER L'INFORMATION AUX PERSONNES CONCERNÉES

- Identifier les personnes concernées
- Utiliser les modes de communication et de remontée d'information en vigueur dans l'entreprise ou l'établissement

3.3 SE PROTÉGER EN RESPECTANT LES PRINCIPES DE SÉCURITÉ PHYSIQUE ET D'ÉCONOMIE D'EFFORT

- Connaître et appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort à l'ensemble de ses situations de travail
- Connaître et utiliser les différents équipements mécaniques et aides à la manutention

ASPECT RÉGLEMENTAIRE

« L'employeur fait bénéficier les travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles :

1° D'une information sur les risques qu'ils encourent lorsque les activités ne sont pas exécutées d'une manière techniquement correcte, en tenant compte des facteurs individuels de risque définis par l'arrêté

prévu à l'article R. 4541-6 ;

2° D'une formation adéquate à la sécurité relative à l'exécution de ces opérations. Au cours de cette formation, essentiellement à caractère pratique, les travailleurs sont informés sur les gestes et postures à adopter pour accomplir en sécurité les manutentions manuelles. »

Article R4541-8 du code du Travail

SARL H2 Formation
105 RUE DES MOURETTES, 26000 VALENCE
www.h2formation.fr

contact@h2formation.fr
Tel : 04 86 84 21 13



Enregistrée sous le numéro **84260374026**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.